

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 1^{er} octobre à 20 H 30, le conseil municipal de la commune de Changey s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARECHAL, Maire.

Etaient présents : MARECHAL Jean-Pierre, MAIRE Gilles, MASSON Christophe, BOUVIER Roger, BOISSELIER Maryline, GAILLARD Patrice, GULLO Julien, PAHON Michelle et PRODHON Nicole.

Absent excusé : Mr MAIRE Gilles.

A été nommé secrétaire de séance : Mr MASSON Christophe.

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la réunion du 07/07/2014
- Débat autour du PADD (projet d'aménagement et de développement durable)
- Décisions modificatives BP commune
- Renouvellement d'adhésion au SATE
- Proposition d'adhésion au service «gestion de la voirie»
- EAU : Travaux Confévron, point sur le relevé des compteurs d'eau : fuite, changement des compteurs, réclamations dégrèvement ...
- Travaux de mise en conformité suite à DUP protection captage
- Commission communication : création site internet, petit journal ...
- Organisation de la fête patronale et du 11 novembre
- Affaires et questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2014

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

DEBAT AUTOUR DU PADD PROJET (D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE)

Mr GODIN, du cabinet CDHU est venu en mairie le 22/09/14 pour discuter des projets d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) qui seront dans le PLU modifié suite au refus du Préfet. Les conseillers présents à cette réunion ont présenté à leur collègue les mesures retenues. Le CDHU a prévu deux réunions le 16 octobre 2014, la 1^{ère} à 15h avec les services de l'Etat, la 2^{ème} à 18h30 : une réunion publique.

DELIBERATION N° 43 : DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 BP COMMUNE

Dans un courriel en date du 08/09/2014, la trésorerie a informé la commune que des dégrèvements ont été attribués aux auto-entrepreneurs de la commune et que ce montant devait être déduit des attributions mensuelles.

Il est donc nécessaire de prendre les décisions modificatives suivantes pour effectuer ces régularisations :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **de prendre** les décisions modificatives suivantes pour effectuer ces régularisations :

Article 7391178 (DF)	:	+ 152 €
Article 022 (dépenses imprévues)	:	- 152 €

- **d'autoriser** le maire tous les documents afférents à cette décision.

DELIBERATION N° 44 : RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU SATE

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au service d'assistance technique à l'eau potable (SATE) proposé par le Conseil Général par le biais d'une convention.

Les tarifs du Conseil Général seront revalorisés à compter de 2015 : 0,17 € par habitant (au lieu de 0,14 €). Il convient de signer un avenant à la convention pour contractualiser ces nouveaux tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'accepter** l'avenant à la convention d'assistance technique à l'eau potable (SATE) géré par le Conseil Général ;

- **d'autoriser** le maire à signer l'avenant à la convention et tous les documents afférents à cette décision ;

- **d'autoriser** le maire à prévoir les dépenses correspondantes au budget primitif 2015.

PROPOSITION D'ADHESION AU SERVICE «GESTION DE LA VOIRIE»

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général qui propose un nouveau service : une assistance technique en matière de voirie qui concernera notamment les domaines de la gestion de la circulation et de la voirie.

Après lecture de la convention détaillant les missions, les élus n'ont pas souhaité adhérer à ce nouveau service.

EAU : Travaux Confévron, point sur le relevé des compteurs d'eau : fuite, changement des compteurs, réclamations dégrèvement ...

Les élus ont fait le point sur le relevé des compteurs d'eau réalisé par les élus et un employé du SIVOM courant septembre et sur les anomalies constatées.

Le Maire donne lecture d'un courrier de réclamation de Mr et Mme MANDON Marcel concernant un problème de surconsommation. Les élus chargent le Maire de se rapprocher des employés du SIVOM afin de voir si ce problème concerne le domaine public communal ou privé pour pouvoir statuer sur cette réclamation.

TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE SUITE A DUP PROTECTION CAPTAGE

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n°1761 du 28/05/2014 portant notamment mise en place des périmètres de protection des captages des sources communales. Les travaux prescrits peuvent bénéficier de subventions à hauteur de 80 % s'ils sont réalisés dans un délai de 2 ans à compter de la DUP (28/05/2014).

Les élus chargent le Maire de solliciter des devis afin que ces travaux et les demandes de subvention soient réalisés en 2015.

COMMISSION COMMUNICATION : CREATION SITE INTERNET, PETIT JOURNAL ...

Un site internet de la commune, créé par Christophe MASSON, est en cours de réalisation. Il est consultable à l'adresse suivante : <http://www.mairiechangey.fr>

ORGANISATION DE LA FETE PATRONALE ET DU 11 NOVEMBRE

La fête patronale aura lieu les 11 et 12 octobre 2014. Tous les habitants sont invités à venir partager le pot de l'amitié qui sera servi à la salle de convivialité à partir de 11h45.

La cérémonie du 11 novembre débutera à 11h par le dépôt de gerbe au monument aux morts et sera suivie d'un vin d'honneur servi à la salle de convivialité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- La société historique et archéologique de Langres (SHAL) organise une visite du château et de l'église de Changey, ouverte à tous, le dimanche 9 novembre prochain, à partir de 10 h. Ces visites seront suivies d'un pot servi à la salle de convivialité.

- Des travaux d'aménagement autour du monument aux morts seront réalisés par les conseillers municipaux.

- Mr le Maire donne lecture d'un courrier d'une habitante de Changey qui attire l'attention des élus sur le non-respect des abords de la benne à verre. Les élus sont conscients de ce problème récurrent et rappellent, à *nouveau*, aux utilisateurs que la benne à verre n'est pas une décharge publique. **SEUL** Le verre doit être déposé **DANS** la benne à l'exclusion de tout autre chose.

- Mr le Maire informe les élus que la société PL Jacques, qui dispose d'un emplacement de taxi à Changey, a vendu à la SARL TAXI ANGELIQUE son fonds artisanal de taxi.

- Le Maire donne lecture d'un courrier de Défis qui reconnaît que lors de l'entretien du terrain de jeu le 25/08/14, la haie de charmille a été endommagée par le personnel. Si besoin est, au démarrage de la végétation en 2015, les arbustes seront remplacés par Défis à leur frais.

La séance est levée à 23h00.

NOM	SIGNATURE	MOTIF SI ABSENCE DE SIGNATURE
BOISSELIER Maryline		
BOUVIER Roger		
GAILLARD Patrice		
GULLO Julien		
MARECHAL Jean-Pierre		
MAIRE Gilles		Absent excusé
MASSON Christophe		
PAHON Michelle		
PRODHON Nicole		